

COLLOQUE ANNUEL

DE L'UNION DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRES LA COUR
D'APPEL DE PARIS (U.C.E.C.A.P)

Mercredi 13 décembre 2017

De 16 heures 30 à 19 heures

**1^{ère} Chambre Civile
de la Cour d'Appel de Paris**

« La Collégialité dans l'expertise de justice »

Les formalités d'émargement auront lieu de 15 heures 30 à 16 heures 15

**Compte tenu de l'État d'Urgence et des procédures de contrôle en vigueur
au Palais de Justice de Paris,
il est recommandé d'être présent vers 16 h 00 au plus tard.**

16 heures : Colloque annuel en Première Chambre Civile (Escalier Z)

19 heures : Cocktail Salle des Pas Perdus

IMPORTANT

***Le nombre de places étant limité pour des raisons de sécurité, l'accès à la Première
Chambre sera interrompu lorsque les capacités d'accueil auront été atteintes.***

***La présente inscription ne garantit donc pas l'accès à la salle qui sera donc
fonction de l'ordre des arrivées.***